

**Procès-verbal des délibérations de la  
Commission scolaire des Draveurs  
23 OCTOBRE 2017**

INITIALES DU PRÉSIDENT \_\_\_\_\_

Page 12

INITIALES DU SECRÉTAIRE \_\_\_\_\_

Procès-verbal de la 2<sup>e</sup> séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Draveurs tenue à l'école secondaire du Versant situé au 808, boul. de la Cité à Gatineau (Québec), le **lundi 23 octobre 2017** à compter de **19 h 30**, sous la présidence de monsieur Claude Beaulieu.

**PRÉSENCES:**

Monsieur Claude Beaulieu, président

Messieurs Pierre Boucher, Lyes Dris, Steve Kirk, Paul Loyer, David Pigeon, Normand Sylvestre et Paul Morin, commissaires.

Madame Nathalie Dorais-Pagé, commissaire représentante du comité de parents.

Monsieur Jérôme Maltais, commissaire, représentant du comité de parents, niveau primaire

Madame Annick Tremblay, commissaire représentante du comité de parents, niveau secondaire.

Madame Valérie Dionne, commissaire représentante du comité de parents, EHDA

Madame Manon Dufour, directrice générale, Madame Julie Laberge, directrice générale adjointe, madame Julie Legault, directrice générale adjointe temporaire et monsieur Patrick Courville, secrétaire général.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS:**

Mesdames Sara Duguay, directrice du Service des ressources financières, Lyne Normand, directrice du Service des ressources informatiques, clientèle et transport et Chantal Patrice, directrice du Service des ressources matérielles.

**ABSENCES :**

Madame Marie-France Gagnon (absence motivée)

Madame Micheline Marcotte Boucher (absence motivée)

Monsieur René-Guy Cantin (absence motivée)

**RETARD ET DÉPART :**

Monsieur Lyes Dris, retard de 15 minutes

Monsieur Pierre Boucher, départ à 19h50

**CONSTATATION DU QUORUM, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET  
RÉFLEXION**

Le président constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte.

### **C019-1710 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

### **C020-1710 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 AOÛT 2017**

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé que le procès-verbal de la séance tenue le 28 août 2017 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

### **AVIS DE SUIVI DU 28 AOÛT 2017**

La Direction générale fait part de tous les suivis de la séance du 28 août 2017.

### **PAROLE AU PUBLIC**

Monsieur Benjamin Campin, père d'un élève qui fréquente l'école L'Équipage fait état de ses préoccupations au regard de l'avancée des travaux reliés à la construction de la future école à Val-des-Monts. Il pose une série de questions au président qui concernent notamment les délais supplémentaires auxquels la commission scolaire pourrait éventuellement être confrontée. M. Beaulieu remercie M. Campin et l'assure que la Commission scolaire des Draveurs répondra par écrit à l'ensemble de ses préoccupations.

Madame Noémie Labelle, mère de deux enfants d'âge préscolaire fait état de ses préoccupations au regard de la hausse des comptes de taxe scolaire. Elle manifeste également son désaccord en ce qui a trait aux campagnes de financement orchestrées par certaines écoles. M. Beaulieu invite Mme Labelle à communiquer ses préoccupations au secrétaire général qui effectuera les suivis opportuns.

### **C021-1710 ÉTATS FINANCIERS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS**

CONSIDÉRANT le rapport de la firme Marcil Lavallée, S.E.N.C/G.P., auditeurs externes embauchés conformément aux dispositions de la résolution C081-1701 et à l'article 284 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) ;

CONSIDÉRANT les avis publics parus à cette fin dans le journal La Revue en date du 4 octobre 2017 et du 11 octobre 2017 tel que requis par les dispositions des articles 286 et 287 de la LIP;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources financières, du comité consultatif de gestion, du comité de vérification et de la Direction générale ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Morin de prendre acte des états financiers 2016-2017 de la Commission scolaire des Draveurs.

Adoptée à l'unanimité

**C022-1710 DÉSIGNATION DU RESPONSABLE DU SUIVI DES  
DIVULGATIONS D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES COMMIS  
PAR LES EMPLOYÉS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES  
DRAVEURS**

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics;

CONSIDÉRANT l'obligation pour la Commission scolaire des Draveurs de nommer un responsable du suivi des divulgations d'actes répréhensibles commis par les employés de la Commission scolaire des Draveurs;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer de nommer monsieur Patrick Courville à titre de Responsable du suivi des divulgations d'actes répréhensibles commis par les employés de la Commission scolaire des Draveurs.

Adoptée à l'unanimité

**C023-1710 ENTÉRINEMENT POUR L'ADJUDICATION DU CONTRAT –  
MESURE MAINTIEN DES BÂTIMENTS – ENLÈVEMENT DE  
L'ENTREPLAFOND AMIANTÉ – CENTRE ADMINISTRATIF**

CONSIDÉRANT l'aide financière reçue au montant de 367 004,00 \$ du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure *Mesure Maintien des bâtiments* 2016-2017

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 20 septembre 2017 conformément à *la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 6 octobre 2017 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT que les travaux pourront débuter le 16 octobre et devront être complétés au plus tard le 15 décembre 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Beaulieu d'entériner la soumission de la firme **Industries CAMA (4198191 Canada Inc.)**, située au 800-A, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K5 au montant de **198 500,00 \$**, excluant les taxes pour l'enlèvement de l'entreplafond amianté au centre administratif.

<b>AUTRES SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>MONTANT EXCLUANT LES TAXES</b>
<b>Gestion D.M.J. (6739741 Canada Inc.)</b> 183, chemin Freeman, unité 7 Gatineau (Québec) J8Z 2A7	206 100,00 \$
<b>D.L.S Construction Inc.</b> 1910, chemin Pink, suite 201 Gatineau (Québec) J9J 3N9	229 700,00 \$
<b>Sodevco (9264-4384 Québec inc.)</b> 110-768, boulevard St-Joseph Gatineau (Québec) J8Y 4B8	253 000,00 \$

Adoptée à l'unanimité

**C024-1710 ENTÉRINEMENT DE COÛTS SUPPLÉMENTAIRES –  
MESURE MAINTIEN DES BÂTIMENTS –  
IMPERMÉABILISATION DES FONDATIONS – ÉCOLE DES  
TROIS-SAISONS (ÉDIFICE LAVICTOIRE)**

CONSIDÉRANT le projet d'imperméabilisation des fondations à l'école des Trois-Saisons (édifice Lavictoire) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments*;

CONSIDÉRANT les conditions de chantier rencontrées lors des travaux;

CONSIDÉRANT la résolution C014-1708 *Entérinement des coûts supplémentaires – mesure Maintien des bâtiments – Imperméabilisation des fondations – école des Trois-Saisons (édifice Lavictoire)*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT la recommandation de la révision des coûts supplémentaires par les firmes *Les Architectes Carrier Savard Labelle & Associés* et *Cima+*;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Beaulieu d'entériner les coûts supplémentaires pour le projet d'imperméabilisation des fondations à l'école des Trois-Saisons (édifice Lavictoire):

DESCRIPTION	COÛT EXCLUANT LES TAXES
Réparations additionnelles à la fondation	5 293,45 \$
Renfort du plancher à l'entrée principale	6 062,80 \$
<b>TOTAL</b>	<b>11 356,25 \$</b>

Adoptée à l'unanimité

**C025-1710 ENTÉRINEMENT DE COÛTS SUPPLÉMENTAIRES –  
MESURE MAINTIEN DES BÂTIMENTS –  
IMPERMÉABILISATION DES FONDATIONS – ÉCOLE  
L'ÉQUIPAGE**

CONSIDÉRANT le projet de réparation du perron de béton et modification de portes d'issues à l'école L'Équipage dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments*;

CONSIDÉRANT les conditions de chantier rencontrées lors des travaux;

CONSIDÉRANT la résolution C016-1708 *Entérinement des coûts supplémentaires – mesure Maintien des bâtiments – Réparation du perron de béton et modification de portes d'issues – école L'Équipage*

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT la recommandation de la révision des coûts supplémentaires par les firmes *Les Architectes Carrier Savard Labelle & Associés* et *Cima+*;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Beaulieu d'entériner les coûts supplémentaires pour le projet de réparation du perron de béton et modification de portes d'issues à l'école L'Équipage :

DESCRIPTION	COÛT EXCLUANT LES TAXES
Ajout de seuils d'aluminium	1 071,75 \$
Nouveau remblai	1 314,50 \$

<b>TOTAL</b>	<b>2 386,25 \$</b>
--------------	--------------------

Adoptée à l'unanimité

**C026-1710 ENTÉRINEMENT DES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES –  
MESURE RÉFECTION ET TRANSFORMATION DES ACTIFS  
(BÂTIMENTS) – STABILISATION DE LA FONDATION ET  
RÉFECTION D'UNE CLASSE MATERNELLE – ÉCOLE LA  
SABLONNIÈRE**

CONSIDÉRANT le projet d'imperméabilisation des fondations à l'école La Sablonnière dans le cadre de la mesure *Réfection et transformation des actifs (bâtiments)*;

CONSIDÉRANT les conditions de chantier rencontrées lors des travaux;

CONSIDÉRANT la résolution C015-1708 *Entérinement des coûts supplémentaires – Mesure Réfection et transformation des actifs (bâtiments) – Stabilisation de la fondation et réfection d'une classe de maternelle – École La Sablonnière*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT la recommandation de la révision des coûts supplémentaires par les firmes *Les Architectes Carrier Savard Labelle & Associés* et *Cima+*;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Beaulieu d'entériner les coûts supplémentaires pour le projet de stabilisation de la fondation et réfection d'une classe de maternelle à l'école La Sablonnière :

DESCRIPTION	COÛT EXCLUANT LES TAXES
Ajout d'un ferme porte et remplacer le verre trempé par du verre broché	781,90 \$
<b>TOTAL</b>	<b>781,90 \$</b>

Adoptée à l'unanimité

**C027-1710 DEMANDE D'AUTORISATION POUR LE MINISTÈRE DU  
DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET**

**DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS  
CLIMATIQUES (MDDELCC) POUR UN PRÉLÈVEMENT  
D'EAU ASSUJETTI EN VERTU DE L'ARTICLE 31.75 DE LA  
LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA  
CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE À VAL-DES-  
MONTS**

CONSIDÉRANT la construction de l'école primaire sur le territoire de la municipalité de Val-des-Monts;

CONSIDÉRANT que l'implantation de l'école primaire nécessitera une autorisation du MDDELCC relative au projet susmentionné;

CONSIDÉRANT que la construction est prévue pour l'automne 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

CONSIDÉRANT que le MDDELCC exige pour ledit projet que la Commission scolaire des Draveurs s'engage à :

- Transmettre, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée telle que mentionnée au point 2.10 du formulaire d'autorisation de la demande d'autorisation en vertu de l'article 31.75 de la Loi sur la qualité de l'environnement

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jérôme Maltais que la Commission scolaire des Draveurs accepte le sujet énuméré ci-haut dans le cadre de l'engagement qu'elle doit respecter pour l'article 31.75 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour la nouvelle école primaire à Val-des-Monts, et ce, tel que prescrit par le MDDELCC.

Adoptée à l'unanimité

**C028-1710 ENTÉRINEMENT DU MANDAT AU CENTRE COLLÉGIAL  
DES SERVICES REGROUPÉS (CCSR) POUR LE  
RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ACHATS  
D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES**

CONSIDÉRANT qu'il y a déjà eu un mandat pour l'acquisition d'équipements informatiques confié au CCSR de 2014 à 2017 ;

CONSIDÉRANT l'obligation pour les commissions scolaires de privilégier les regroupements d'achats pour les équipements informatiques ;

CONSIDÉRANT les économies dont la Commission scolaire des Draveurs peut bénéficier par l'achat regroupé ;

CONSIDÉRANT que le mandat pour un appel d'offres public devait être confié au CCSR au plus tard le 29 septembre 2017 ;

CONSIDÉRANT que le CCSR a lancé un appel d'offres public le 5 octobre 2017 conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements* ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèles et transport et de la Direction générale ;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé d'entériner le mandat confié au CCSR pour l'acquisition d'équipements informatiques par un appel d'offres public.

Adoptée à l'unanimité

**C029-1710 DEMANDE D'AJOUT D'ESPACE DANS LE CADRE DU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES (PQI) 2018-2028 POUR L'AGRANDISSEMENT DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE COMPÉTENCES OUTAOUAIS AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

CONSIDÉRANT la fusion des 2 centres de formation professionnelle qui a eu lieu en 2014-2015;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une meilleure visibilité afin de recevoir le maximum de clientèle dans les programmes;

CONSIDÉRANT que cet agrandissement permettra de regrouper tous les programmes de la formation professionnelle dans un seul édifice;

CONSIDÉRANT que le regroupement des deux centres permettra une économie;

CONSIDÉRANT la vétusté de centre Broadway pour offrir de la formation professionnelle;

CONSIDÉRANT que cet agrandissement permettra de répondre aux besoins actuels et futurs de la main-d'œuvre qualifiée;

CONSIDÉRANT la possibilité d'accroître la capacité d'accueil en formation professionnelle;



CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'établissement, du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Paul Morin de demander au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, l'ajout d'espace dans le cadre du plan Québécois des infrastructures (PQI) 2018-2028 pour l'agrandissement du centre de formation professionnelle Compétences Outaouais.

Adoptée à l'unanimité

**C030-1710 FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE  
CHOIX DES PRESTATAIRES DE SERVICES EN ENTRETIEN  
SANITAIRE – SECTEUR DU PRIMAIRE ET DES CENTRES**

CONSIDÉRANT que les contrats de l'entretien sanitaire pour les établissements du primaire et des centres viennent à échéance le 30 juin 2018;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public qui sera lancé en décembre 2017 sera fondé sur le rapport qualité-prix selon le prix ajusté le plus bas;

CONSIDÉRANT les règlements sur les contrats de services des organismes publics;

CONSIDÉRANT que ce règlement prévoit la formation d'un comité de sélection qui doit être recommandé par un représentant désigné pour le choix des prestataires de services en entretien sanitaire et dont le nom des membres est confidentiel en référence à la *Loi 1 sur l'intégrité en matière de contrats publics*;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur David Pigeon de désigner, Mme Manon Dufour pour confirmer la composition du comité de sélection pour le choix des prestataires de service en entretien sanitaire pour le secteur des établissements du primaire et des centres en nommant les deux membres internes, un membre externe et un secrétaire de comité de sélection.

Adoptée à l'unanimité

**C031-1710 MODIFICATION DES APPELS D'OFFRES – VALIDITÉ DES  
SOUSSIONS POUR UNE PÉRIODE DE 90 JOURS –  
MESURE MAINTIEN DES BÂTIMENTS ET RÉSORPTION DU  
DÉFICIT POUR LES PROJETS 2017-2018**

CONSIDÉRANT les annonces ministérielles dans le cadre des projets des mesures *Maintien des bâtiments* et *Résorption du déficit d'entretien* peuvent se faire tardivement pendant l'année scolaire 2017-2018;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ces mesures, le Service des ressources matérielles désire lancer les appels d'offres à compter du mois de janvier 2018;

CONSIDÉRANT que le lancement des appels d'offres, fait plus tôt dans l'année, aura un impact favorable pour la Commission scolaire des Draveurs sur le coût des travaux;

CONSIDÉRANT qu'actuellement la durée de validité d'une soumission est pour une période de 45 jours à compter de l'ouverture des soumissions;

CONSIDÉRANT que pour toute modification des documents d'appels d'offres concernant le prolongement de la validité d'une soumission pour une période de 90 jours, le secrétariat du Conseil du Trésor exige qu'une résolution soit déposée au conseil des commissaires pour son autorisation;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* nous devons compléter la fiche d'autorisation (annexe 2) RCTC a.39 al.1 qui explique les raisons qui font en sorte que la période de validité des soumissions doit être supérieure à 45 jours;

CONSIDÉRANT que les projets dans le cadre des mesures *Maintien des bâtiments* et *Résorptions du déficit d'entretien* seront octroyés uniquement sous réserve des autorisations ministérielles et qu'une clause à cet effet sera ajoutée dans nos documents d'appels d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Annick Tremblay d'autoriser la modification des documents d'appels d'offres dans le cadre des mesures *Maintien des bâtiments* et *Résorption du déficit d'entretien* pour les projets de l'année scolaire 2017-2018, afin de prolonger la période de validité des soumissions de 45 jours à 90 jours.

Adoptée à l'unanimité

## **C032-1710 RADIATION DE COMPTES DE TAXE SCOLAIRE**

CONSIDÉRANT les démarches effectuées par le Service des ressources financières pour récupérer les sommes dues;

CONSIDÉRANT que selon l'article 318 de la Loi sur l'instruction publique, toute action en recouvrement de la taxe scolaire contre un propriétaire se prescrit par trois ans de la date de son exigibilité;

CONSIDÉRANT que les dossiers dont les dates de facturation se réfèrent aux exercices 2014-2015 et antérieurs sont prescrits;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'avocate de la commission scolaire, du Service des ressources financières, de la Direction générale et du comité de vérification;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Steve Kirk de procéder à la radiation des sommes à percevoir composée de 2 713,78 \$ en capital ainsi que des frais et des intérêts s'y rattachant en date de la présente résolution (Voir la liste en annexe).

Adoptée à l'unanimité

### **C033-1710 RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que l'affiliation des commissions scolaires au Réseau du sport étudiant du Québec symbolise la reconnaissance de ces dernières aux buts que poursuit ce réseau conformément à ses lettres patentes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources éducatives et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Morin que la Commission scolaire des Draveurs confirme son affiliation au Réseau du sport étudiant du Québec en Outaouais pour l'année 2017-2018 et paie à cet égard l'équivalent de 0.71\$ per capita de la clientèle scolaire officielle au 30 septembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

### **C034-1710 RÉMUNÉRATION DES ÉLUS 2017-2018**

CONSIDÉRANT l'application du décret 605-2017 du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT les budgets prévus à cette fin;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Normand Sylvestre que la rémunération des élus soit adoptée telle que présentée.

DISSIDENCE : Monsieur Paul Loyer

Adoptée à la majorité

### **COMMUNICATIONS**

**PRÉSIDENT**

Monsieur Beaulieu nous informe que cette année, l'Ordre du mérite scolaire aura lieu samedi le 5 mai. C'est la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais qui organisera l'événement. Cette dernière est d'ailleurs à la recherche d'un thème.

### **DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Madame Dufour nous rappelle que les soirées d'information destinées aux membres des conseils d'établissements débiteront cette semaine. Ces séances porteront sur les mesures et les états financiers de même que sur le Projet de loi 105 et le fonctionnement du conseil d'établissement.

Un entérinement relié à la fibre optique devra faire l'objet d'une adoption lors de la prochaine séance du conseil des commissaires.

### **COMMISSAIRES**

Monsieur Paul Morin invite les membres du conseil des commissaires à assister à la formation de Madame Magloire qui portera sur l'avenir de nos enfants.

### **REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE PARENTS**

Mme Dorais-Pagé nous indique que la première séance du comité de parents a eu lieu le 2 octobre. Lors de cette séance, Mme Dufour est venue expliquer son rôle, sa mission ainsi que son style de gestion aux membres du comité de parents. Mme Dufour a bien répondu à toutes les questions qui lui ont été adressées par les membres. Par ailleurs, suivant le processus électoral, les membres du comité exécutif sont tous demeurés les mêmes. La prochaine rencontre du comité de parents aura lieu le 6 novembre.

### **REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION**

### **REPRÉSENTANT DE LA FONDATION POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES**

### **REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE TRANSPORT**

## **DATE, HEURE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance du conseil des commissaires aura lieu le 13 novembre 2017 à 19 h 30 à l'école secondaire du Versant.

**C035-1710 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé que la séance soit levée. Il est 21h23.

Adoptée à l'unanimité

\_\_\_\_\_  
Patrick Courville  
Secrétaire général

\_\_\_\_\_  
Claude Beaulieu  
Président